

DEPARTEMENT
MOSELLE

COMMUNE DE HABOUDANGE

ARRONDISSEMENT
CHATEAU-SALINS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

CANTON
CHATEAU-SALINS

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS	11	CONSEILLERS ABSENTS	1
Conseillers en fonction	11		
Conseillers présents	10	Convocation du	30/09/2024

Présents: Pierre CANTENEUR, PERNET Régis, PETITJEAN Michael, MELGAREJO Baptiste, BLAISE Jean-Michel, Didier CLAUSSET, WOLFRAM Stéphanie, Sandrine BONTEMPI, Laurent LIBOT, Brigitte CATTELOIN,

Absent : Laurent TRANNOIS,

Absent excusé :

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 7 octobre à 20 HEURES
Sous la présidence de Mr CANTENEUR Pierre, Maire

OBJET: Aménagement foncier de RICHE

Vu l'article L121-17 du Code Rural et de la pêche Maritime ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 3 avril 2023, ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de Riche

Vu le projet proposé par la commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de RICHE ;

Vu la sollicitation du Président de la CCAF en date du 19 septembre 2024 ;

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mr le président de la CCAF relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Il présente le projet de modification des chemins élaboré par la commission citée et joint à cette lettre et propose :

-d'approuver ou de modifier ce projet ;

-de créer les chemins ruraux,

-de supprimer les chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

décide : -d'approuver le projet présenté ;

-de créer les chemins ruraux ;

-de supprimer les chemins ruraux dont le détail figure au tableau

suivant.

Fait et délibéré le 07/10/2024

Ont signé au registre les membres présents

Délibération rendue exécutoire de plein droit

Conformément aux dispositions de la loi n°82-623

Le Maire

Pierre CANTENEUR